

Le petit journal

Année 2020

Numéro 2

Mars 2020

MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE



Crédit photo: Jacques Morin

Le 26 mars 2020



À tous les citoyens et citoyennes,

Notre municipalité tout comme celles du Québec en entier, vit une situation de vulnérabilité sans pareil, et ce, nous en sommes bien conscients.

Actuellement, les mesures de confinement doivent être suivies à la lettre et être prises très au sérieux afin de limiter la propagation du virus qu'est le Covid-19.

L'état d'alerte dont fait foi nos gouvernements doit nous inciter à adopter des mesures d'hygiène et de cohabitation avec les gens qui nous entourent dans le plus grand des respects.

J'appelle à votre bienveillance pour vous inciter les Isle-Vertois à éviter vos déplacements hors de notre territoire et privilégier l'utilisation des services essentiels disponibles chez nous.

Beaucoup d'interrogations persistent, mais nous demeurons à l'affût des mesures et dispositions qui nous sont promulguées par nos instances publiques.

En ce qui concerne la Municipalité, les services essentiels que sont, l'eau potable, les eaux usées, la voirie ainsi que les bureaux administratifs demeurent opérationnels. Nous répondons jour après jour aux demandes qui nous sont acheminées et ce, dans le respect des obligations qui nous régissent, n'hésitez surtout pas à communiquer avec nous.

L'inquiétude que vous ressentez fait partie de nos préoccupations, qu'elle soit d'ordre physique, administrative ou autre, sachez que nous sommes loin d'y être indifférent.

Prenez pour compte que le conseil municipal ainsi que les membres de son personnel sont vos fidèles alliés dans cette situation et qu'ils entendent prendre des mesures facilitantes afin de pas être source de pression additionnelle.

Soyez assurés que nous évaluerons les opportunités administratives que le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation mettra à notre disposition afin de répondre le plus favorablement à vos attentes.

Dans cet esprit de solidarité, sachez que vous pouvez compter sur notre engagement.

A handwritten signature in blue ink, reading 'Ginette Caron', is written over a horizontal line. Below the line, the name 'Ginette Caron' and the title 'Mairesse' are printed in a black sans-serif font.

Ginette Caron
Mairesse

L'équipe de la municipalité de L'Isle-Verte fait tout en son possible pour accompagner les citoyennes et citoyens à travers cette situation exceptionnelle.

Services municipaux offerts

La municipalité de L'Isle-Verte maintient tous ses services administratifs et ses services des travaux publics. Les loisirs et la vie communautaire se trouvent toutefois plus affectés. Exceptionnellement, en raison de la crise de santé publique, l'accès physique aux bureaux municipaux n'est pas autorisé. Si vous voulez contacter directement un employé municipal, veuillez procéder par téléphone ou par courriel. Les coordonnées se trouvent à la dernière page du journal ou sur le site internet de la municipalité.

Si vous avez des interrogations ou des suggestions concernant les services municipaux, les services à la communauté, les coordonnées de personnes-ressources, veuillez communiquer directement avec le bureau municipal par téléphone ou par courriel. Votre demande sera acheminée à la bonne personne. N'oubliez pas que les employés de la municipalité sont là pour vous accompagner dans cette épreuve. Si vous pensez qu'un citoyen.ne peut avoir besoin d'assistance parce qu'il est en confinement ou pour quelconques raisons, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Nous trouverons une solution pour venir en aide aux citoyens.

Mise à jour au sujet du paiement des taxes

Considérant les circonstances exceptionnelles liées à la pandémie, les membres du conseil municipal de la Municipalité de L'Isle-Verte sont activement au travail afin de trouver une solution juste et équitable pour tous les citoyens, tout en s'assurant de maintenir une saine gestion financière. Bien que la date d'échéance du premier paiement soit le 31 mars 2020, pour le moment et jusqu'à l'obtention d'une directive contraire, considérer que cette date est maintenue. Lorsqu'une directive sera prise par le conseil municipal, vous serez averti sans délai et il ne vous sera causé aucun préjudice. Merci de votre précieuse collaboration et sachez que nous

sommes très proactifs afin de trouver la solution adéquate.

Fermeture des parcs

Afin de se conformer aux directives gouvernementales visant à limiter la propagation du coronavirus et après avoir reçu un avis en ce sens des autorités en sécurité civile, la Municipalité de L'Isle-Verte annonce la fermeture immédiate de tous les parcs et espaces verts qui sont sous sa responsabilité.

Cette fermeture préventive vise à limiter les rassemblements, éviter la contamination via les surfaces infectées et s'assurer du respect de la distanciation sociale.

Bien que la plupart des parcs et espaces verts sont présentement couverts de neige et que la fréquentation est limitée, cette mesure s'appliquera aussi longtemps que le Gouvernement du Québec n'émettra pas une nouvelle directive visant à retrouver une situation normale.

Merci de votre compréhension.

Services de la MRC de Rivière-du-Loup

Inspectrice en bâtiment de l'aménagement du territoire

Pour rejoindre Stéphanie Cyr-Massé, inspectrice en bâtiment et environnement à la municipalité, veuillez communiquer via téléphone au 418 867-2485, poste 259 ou par courriel scyrmasse@mrcrdl.quebec. Les présences au bureau municipal sont annulées temporairement.

Agent de développement

Pour rejoindre Gérald Dionne, agent de développement, veuillez communiquer via téléphone au 418 551-8423 ou courriel gdionne@mrcrdl.quebec. Les présences au bureau municipal sont annulées temporairement.



Un nouvel employé dans l'équipe municipale

Le 3 février dernier, Benoit Randall s'est joint à l'équipe municipale à titre de directeur général adjoint. Détenteur d'un diplôme universitaire en sciences géographiques, ce dernier s'est spécialisé au cycle supérieur dans l'étude des milieux humides.

Après une expérience de six ans à titre d'agent de développement et un an comme directeur général adjoint à la municipalité de Kamouraska, ce dernier fera désormais profiter la communauté isle-vertoise de ses connaissances approfondies des questions municipales.

Résident de L'Isle-Verte depuis plusieurs années déjà, M. Randall se dit très attaché à la communauté et désire rapprocher les citoyens de la Municipalité. C'est avec beaucoup d'enthousiasme que ce dernier mettra à profit ses compétences du monde municipal pour faire avancer les projets de notre milieu.

Si vous voulez le contacter, par courriel : benoitrandall@isle-verte.ca ou par téléphone 418 898-2812.

Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de l'équipe municipale de L'Isle-Verte !

MALADIE À CORONAVIRUS (COVID-19)



**FERMETURE TEMPORAIRE
DE TOUS LES PARCS
ET ESPACES VERTS**



Application ECHO MMS

Vous pouvez télécharger gratuitement l'application IdSide-Echo. Nous vous informerons des nouveautés relatives aux situations d'urgence sur notre territoire.



EN CAS D'URGENCE, ÊTES-VOUS PRÊT?

Téléchargez l'application IdSide - Echo

Disponible dans ces municipalités:

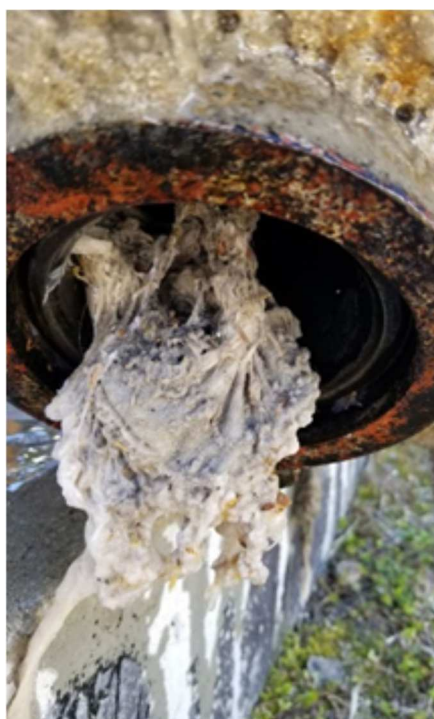
Information: 418 862-5901

Ville de Rivière du Loup

Lingettes désinfectantes

Nous remarquons une hausse significative de lingettes désinfectantes dans nos stations de pompage d'égouts sanitaires. Les lingettes sont l'ennemie numéro 1 des infrastructures d'eaux usées. En plus de causer une usure prématurée des équipements, elles nous obligent à faire des interventions dangereuses pour les employés, surtout en ces temps de crise sanitaire.

SVP, veuillez ne pas jeter les lingettes, condoms, serviettes hygiéniques et autres dans les toilettes!





Les entreprises de L'Isle-Verte*

En cette période de bouleversement, nous faisons de notre mieux afin de vous tenir informé de l'état de la situation dans notre municipalité. Bien que notre champ d'action soit limité, nous instaurons quelques actions dans le but d'atténuer les impacts de la pandémie actuelle sur les citoyens. Un de ces moyens est de vous présenter une liste des commerces ouverts ou des services qu'ils peuvent vous dispenser. Puisque la situation évolue très rapidement, nous vous conseillons de contacter l'entreprise en question avant de vous déplacer.

Entreprises ouvertes sans changement

Marché des Îles
Desjardins – services financiers
Meubles L.J. Pettigrew
Comptabilité LM
Mécanique usinage M. Ouellet
Remorques de l'Isle
Poste Canada
Marché des 3 Fumoirs

Entreprises fermées en raison de la situation actuelle

Friperie du Nordet
Marlène Saint-Laurent - podologie
O' soin d'Anne
Restaurant le Barillet
Esthétique Mylène
Coiffures Élodie

Entreprises offrant des services spéciaux

Bureau municipal de L'Isle-Verte	Sur appel ou par courriel
Marché des Îles	Livraison gratuite aux personnes de 60 ans et plus (2x par jour, 11h00 et 16h00)
Familiprix Lépicier, Miousse et ass.	Livraison (pour les gens grippés, pour les gens maladies chroniques, immunosupprimés, pour les >70ans, etc) Ou Période de cueillette à l'entrée de chaque succursale de 14h@16h seulement pour les gens pouvant sortir et se déplacer. Votre commande doit avoir été donnée au téléphone avant à nos employés.
Comptabilité LM	Communication par courriel
Érablière Saindon	Possibilité de vous procurer des produits d'érable soit par téléphone, Facebook ou sur place. Il y a un service de livraison
Médiation-Formation Lise Pelletier	Sur appel uniquement
Promutuel Assurances Rive-Sud	Services sur appel ou par courriel
Racines – boulangerie fermière	Livraison possible sur appel ou courriel
Savonnerie artisanale La Mousse de Mer	Commandes par internet ou courriel
Marché des 3 Fumoirs	Livraison possible sur appel

*Veuillez noter que cette liste a été mise à jour en date du 25 mars 2020, sur une participation volontaire de la part des propriétaires. La liste sera mise à jour en direct sur le site internet de la municipalité sous l'onglet mesures préventives coronavirus. Si vous ne figurez pas sur la liste, vous pouvez communiquer votre intérêt par courriel au benoitrandall@lisle-verte.ca.

Résumé du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 janvier 2020

Sous la présidence de la mairesse, madame Ginette Caron, la réunion est ouverte ; tous les membres du conseil sont présents, sauf Monsieur Jean Pelletier.

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 15 janvier 2020 au 11 février 2020, il a été adopté que l'ensemble de ces comptes soit approuvé :

LISTE DES DÉPENSES
COMPTES À PAYER AU
31 DÉCEMBRE 2019:

70 069,99\$

COMPTES À PAYER AU

14 JANVIER 2020:

48 476,58 \$

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES :

1 001 711,66\$

TOTAL DES DÉPENSES:

1 120 258,23\$

Demande de paiement numéro 2 – Construction Béton 4 Saisons

Il a été adopté que la municipalité de L'Isle-Verte procède au paiement du coût révisé, soit de 116 916,48 \$.

Tarifications des services municipaux pour l'année financière 2020

Il a été adopté que :

Article 2- Tarification du service d'aqueduc municipal

Le tarif annuel de base, pour l'année 2020, est fixé à **116.86 \$** ».

Un immeuble situé hors du périmètre d'urbanisation et desservi par le réseau d'aqueduc municipal se verra imposer le tarif suivant pour **2020** :

Gouvernement du Canada, Maison de la Faune, un tarif de **617,82 \$** ».

La facturation des tarifs de fonctionnement du service

d'aqueduc municipal est incluse dans le compte annuel des taxes municipales dont les échéances de paiement et les taux d'intérêt sont ceux décrétés dans la résolution 19.12Sp.6. régissant les comptes de taxes annuelles.

La Société Inter-Rives de l'Île-Verte se voit imposer, à compter du 1^{er} janvier 2020, les frais reliés à la livraison d'eau potable, provenant du réseau d'aqueduc municipal de L'Isle-Verte, aux fins de remplir ses réservoirs situés au quai de L'Isle-Verte (billetterie). Les frais exigés sont calculés sur une base horaire de **138.79 \$** (incluant l'usage du camion-citerne, du service des incendies, ainsi que d'un opérateur). Advenant qu'un deuxième employé soit nécessaire, il y aura ajout d'une somme de **21,73 \$** l'heure

ARTICLE 3 – Tarification du service d'assainissement des eaux usées (opérations)

Le tarif annuel de base, pour l'année **2020** est fixé à **105.55 \$** ».

La facturation des tarifs de fonctionnement du service d'égout municipal est incluse dans le compte annuel des taxes municipales dont les échéances de paiement et les taux d'intérêt sont ceux décrétés dans la résolution 19.12Sp.6. régissant les comptes de taxes annuelles ».

ARTICLE 4 – Tarification du service de remboursement de la dette relative au règlement 2009-87

Il est établi que la valeur du tarif annuel de base pour le remboursement de la dette à long terme relative à la réfection des réseaux d'égouts et d'aqueduc

municipaux (phase 2) sera réparti de la façon suivante : 67.68 % des échéances annuelles de l'emprunt, incluant les intérêts, sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'aqueduc municipal, pour l'année 2020, ce tarif annuel de base est de **112.26 \$**, 12.32 % des échéances annuelles de l'emprunt, incluant les intérêts, sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le nouveau réseau d'égout sanitaire (secteur Ouest de la municipalité), ce tarif annuel de base est de **108.16 \$**.

ARTICLE 5 – Tarification du service de remboursement de la dette relative au règlement 2012-112

Il est établi que la valeur du tarif annuel de base pour le remboursement de la dette à long terme, relative aux travaux de remplacement de conduites d'égout et d'aqueduc dans la rivière Verte, sera répartie de la façon suivante : 40 % des échéances annuelles de l'emprunt, incluant les intérêts, sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'aqueduc municipal, pour l'année 2020, ce tarif annuel de base est de **19.27 \$** et 40 % des échéances annuelles de l'emprunt, incluant les intérêts, sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'égout sanitaire, pour l'année 2020, ce tarif annuel de base est de **19.87 \$**.

ARTICLE 6 – Tarification en matière d'enlèvement des ordures ménagères et de récupération

A. USAGERS ORDINAIRES

Le tarif général pour tout logement où l'on tient feu et lieu non compris dans l'énumération faite au

Vie municipale

paragraphe b) du présent article est de **194.70 \$**.

B - USAGERS SPÉCIAUX

B.1. Maisons d'hébergement de 4 chambres et plus dont les activités sont saisonnières (Gîte du passant, gîte du voyageur ou foyer d'accueil) : **97.35 \$**.

B. 2. Maisons d'hébergement de 4 chambres et plus dont les activités sont annuelles (Gîte du passant, gîte du voyageur ou foyer d'accueil) : **194.70 \$**.

B. 3. Bureaux de poste : **442.98 \$**.

B. 4. Garages d'entreprises effectuant des travaux de terrassement et/ou autres travaux mécanisés, industries de transformation : **389.40\$**.

B. 5. Hôtels, auberges ou maisons de chambres, motels : **525.72 \$**.

B. 6. Station de service, centres de jardinage ou d'horticulture, entrepôt d'engrais, entrepôt de produits pétroliers, industrie d'outillage, garages de compagnie de transport, filature : **525.72 \$**.

B. 7. Résidence pour personnes âgées avec services communautaires :

Pour chaque logement de 3 ½ pièces : **66.85 \$**;

Pour chaque logement de 2 ½ pièces : **43.62 \$**;

Pour chaque logement de 1 ½ pièce : **20.35 \$**.

B. 8. Restaurants, salles à manger ou établissements similaires : **806.11 \$**.

B. 9. Épicerie et dépanneurs avec boucherie, boulangeries *(non artisanale), magasins de meubles, meunerie, entreprises de distribution, institution financière et entreprises de services de

5 employés et plus : **643.24 \$**.

B. 10. Fermes, tourbières, érablières, clubs de motoneige, couvoirs, bijouteries, cordonneries, salles de quilles, bureaux de médecin, de notaire ou tout autre professionnel du même genre, studios de photographie, salons funéraires, cantines, pâtisserie *(artisanale), entrepreneurs électricien, commerces d'électronique, ateliers de carrosseries, commerces de coiffure, salons d'esthétique, de bronzage ou établissements similaires, bureaux d'assurance, poissonneries et entrepôts servant au commerce des poissons et fruits de mer et pour tout autre établissement commercial ou professionnel non mentionné au présent paragraphe : **194.70 \$**.

***Pâtisserie** artisanale fait référence à un type d'entreprise familiale dont l'exploitation est réalisée uniquement par les propriétaires et située à l'intérieur du domicile de l'exploitant.

Pour toute unité de logement qui n'est habitée habituellement que de façon saisonnière, la compensation exigée est fixée à la moitié du tarif établi à l'article 7-A : **97.35 \$**

ARTICLE 7 - Perception des tarifs

Aux fins de la perception, tous les tarifs, ci-haut mentionnés, sont assimilés à la taxe foncière imposée sur l'immeuble à l'égard duquel ils sont exigibles.

ARTICLE 8 – Application

L'ensemble des tarifs imposés par le présent règlement s'applique à tous les immeubles imposables, quelle que soit leur vocation, et qu'il soit occupé ou non.

ARTICLE 9 – Amendement

Le présent règlement modifie à toutes fins que de droits, tous les règlements ou résolutions concernant les tarifications afférentes aux services municipaux ayant été adoptées antérieurement.

ARTICLE 10 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté le 14 janvier 2020 .

Adhésion au service de transport Vas-Y inc.

Que soit confirmé le renouvellement d'adhésion de la municipalité de L'Isle-Verte aux services de transport adapté et collectif offert par l'organisme Transport Vas-Y inc., pour l'année 2020.

Indexation salariale pour l'année 2020

Il a été adopté que le taux d'indexation salarial applicable à compter du 1^{er} janvier 2020, soit de 2 % pour l'ensemble de son personnel, incluant la rémunération et l'allocation versées aux élus .

Confirmation d'embauche au poste de directeur général adjoint

Il a été adopté que soient retenus les services de monsieur Benoît Randall,

Que son entrée en fonctions soit fixée au 3 février 2020,

Que monsieur Randall soit soumis à une période d'essai de six mois, Que les conditions reliées à son emploi soient plus explicitement décrites dans un contrat de travail; contrat s'appuyant sur le guide d'emploi à être incessamment soumis à l'ensemble des membres du personnel.

Programmes particuliers liés à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques

Il a été adopté que la municipalité

de L'Isle-Verte confirme son engagement à soutenir le service de sécurité incendie de la Ville de Rivière-du-Loup dans la mise en application de l'ensemble des programmes suivants :

Programme concernant l'installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée,

Programme spécifique pour l'inspection, l'entretien, la décontamination et le remplacement des vêtements de protection individuelle (casques, cagoules, manteaux, pantalons, gants et bottes), inspiré de la norme NFPA 1851 et du guide des fabricants, Programme d'inspection, d'évaluation et de remplacement des véhicules,

Programme d'inspection, d'évaluation et de remplacement des équipements et accessoires d'intervention et de protection des

pompiers,

Programme d'activités de

sensibilisation du public,

Programme d'entraînement inspiré du canevas de l'école nationale des pompiers du Québec et de la norme NFPA 1500,

Programme d'entretien et

d'aménagement des points d'eau,

Programme d'entretien et d'évaluation des débits des poteaux d'incendie,

Programme d'inspection périodique des risques plus élevés,

Programme d'évaluation et d'analyse des incidents,

Programme de prévention spécifique pour les secteurs présentant des lacunes au niveau de l'intervention, c'est-à-dire un temps de réponse supérieur à 15 minutes,

Programme de réalisation et de mise à jour des plans particuliers

d'intervention pour les risques plus

élevés,

Motion de remerciement et de félicitation pour les années de services de monsieur Robin Jean

Il a été adopté qu'une motion de félicitations et de remerciements soit signifiée à monsieur Robin Jean pour l'ensemble des services rendus à sa communauté pour ses 20 années de service.

Requête en adjudication judiciaire du droit de propriété par prescription – immeuble situé au 17, rue Saint-Jean-Baptiste

Il a été adopté que la municipalité de L'Isle-Verte autorise la signature d'une affirmation solennelle signifiant qu'aucune contestation ne sera déposée de la part de la municipalité à l'égard de la présente demande.

FERMETURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Résumé du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 février 2020

Sous la présidence de la mairesse, madame Ginette Caron, la réunion est ouverte ; tous les membres du conseil sont présents, sauf Monsieur Jean Pelletier.

APPROBATION DES COMPTES

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 15 janvier 2020 au 11 février 2020, il a été adopté que l'ensemble de ces comptes soit approuvé :

LISTE DES DÉPENSES

COMPTES À PAYER AU

31 DÉCEMBRE 2019:

6 832,08 \$.

COMPTES À PAYER AU

11 FÉVRIER 2020:

38 044,37 \$

INCOMPRESSIBLES PAYÉES AU

31/12/19 : 158 911,38 \$.

TOTAL DES DÉPENSES:

203 787,83\$

Demande d'aide financière du Centre de récupération de L'Isle-Verte

Il a été adopté Que la municipalité de L'Isle-Verte s'engage à contribuer aux travaux de drainage et autres réparations, conditionnellement à l'acquisition de l'immeuble par l'organisme.

Demande de commandite de la Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte

Il a été adopté que soit alloué une somme de 200 \$ à titre de commandite à la tenue l'activité souper d'entreprise.

Société Inter-Rives – publicité dans le dépliant horaire

Il a été adopté que la municipalité de L'Isle-Verte assume les frais de 86,23 \$ liés à une publicité dans le dépliant horaire produit, annuellement, par la Société Inter-Rives

Proposition de services – mesure d'accumulation des boues dans les étangs aérés

Il a été adopté que la création d'un nouveau poste budgétaire s'intitulant « Honoraires professionnels » soit autorisée dans la section budgétaire « Traitement des eaux usées » et qu'ils y soient transférés les crédits nécessaires à partir du poste budgétaire « Entretien et réparation – bâtiments

Vie municipale

et terrains » (transfert de 1 100 \$).

Appel d'offres – dossier d'alimentation en eau potable

Il a été adopté que la municipalité de L'Isle-Verte autorise la firme d'ingénieurs Stantec à produire les documents d'appel d'offres requis et que le tout soit soumis au Système d'appel d'offres publics (SEAO).

Achat de pièces d'équipement pour les opérations de déneigement

Il a été adopté que la municipalité de L'Isle-Verte confirme l'acceptation de la soumission fournie par l'entreprise Équipement SMS (au montant de 7 862,54 \$ (incluant les taxes applicables et le transport).

Achat de fournitures pour la bibliothèque

Il a été adopté que soient remboursés à madame Anne Marie Pelletier, l'achat de fournitures pour la bibliothèque municipale, le tout représentant un montant de 99,62\$.

Entente contractuelle – chansonnier – Fête nationale 2020 - Alain Martella

Il a été adopté que la municipalité de L'Isle-Verte accepte d'assumer le coût contractuel pour les services de l'artiste, ci-haut, mentionné, au coût

de 1 000 \$ (plus taxes).

Honoraires – Cours de Pilates

Il a été adopté que soit acceptée l'entente contractuelle avec madame Martine Soucy qui dispensera le cours de Pilates. Les coûts totalisent deux versements de 200\$.

Demande de gratuité de locaux pour la tenue du tournoi de hockey Samuel Côté

Il a été adopté que la Municipalité accorde une gratuité de location de locaux suite à la tenue de cet événement, le tout étant conditionnel à ce qu'aucun bris ou négligence d'utilisation desdits locaux ne soit constaté.

Autorisation d'embauche – animateurs pour la semaine de relâche

Il a été adopté que soit autorisée la coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire, madame Marie Claude Poulin, à s'adjoindre du personnel en animation, pour la période du 2 au 6 mars 2020.

Mandat à la MRC de Rivière-du-Loup – règlement relatif à la zone industrielle – rue Notre-Dame

Il a été adopté que la municipalité de L'Isle-Verte autorise l'octroi de ce mandat à la MRC de Rivière-du-Loup et ce, pour le montant budgétaire de

300 \$.

Demande un nouveau délai pour adopter un règlement de concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Rivière-du-Loup

Il a été adopté que la municipalité de L'Isle-Verte demande à la Ministre des Affaires municipales et Habitation un nouveau délai pour permettre de modifier sa réglementation d'urbanisme afin d'y intégrer les nouvelles dispositions du SAD de la MRC de Rivière-du-Loup.

Offre de services – estimation des coûts d'aménagement de la route 132

Il a été adopté que la municipalité de L'Isle-Verte confirme l'acceptation de l'offre de services de l'entreprise Actuel Conseil moyennant des honoraires de 2 500 \$.

FERMETURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Résumé du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2020

Sous la présidence de la mairesse, madame Ginette Caron, la réunion est ouverte ; tous les membres du conseil sont présents, sauf Monsieur Jean Pelletier.

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 12 février 2020 au 10 mars 2020, il a été adopté que l'ensemble de ces comptes soit approuvé :

LISTE DES DÉPENSES

COMPTES À PAYER AU 10 MARS 2020:

84 693,20\$

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES :

33 375,46\$

TOTAL DES DÉPENSES:

118 068,66\$

Réfection du réservoir d'eau potable – Avis de changement

Il a été adopté que la municipalité de L'Isle-Verte confirme son accord à la réalisation des travaux additionnels prévus à la directive de change-

ment numéro 2 au montant de 5814\$ plus taxes.

Dépôt d'un projet de règlement d'emprunt lié aux travaux de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable

Un projet de règlement d'emprunt est déposé par le secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité aux fins de décréter une dépense de 3 613 987 \$ et un emprunt du même montant aux fins de permettre la réalisation de travaux de mise aux normes de nouveaux

ouvrages d'alimentation en eau potable comprenant, entre autre : la et l'installation d'équipements de traitement, la réfection d'un tronçon d'aqueduc, l'aménagement d'un puits ainsi que d'un puits d'appoint, le raccordement des puits à un nouveau bâtiment de service ainsi différents travaux de plomberie, d'électricité, de ventilation, de mécanique de procédé, etc .

De cet emprunt seront déduites des aides financières provenant du Programme d'infrastructures Québec – Municipalité (1 083 919 \$) ainsi qu'une contribution du Ministère des Transports (300 000\$).

Une partie de l'emprunt, soit 20%, sera remboursée par une taxation, à l'évaluation, exigible sur l'ensemble des valeurs imposables du territoire de la Municipalité, alors que 80% de l'emprunt assujettira les immeubles, desservies par le réseau d'aqueduc municipal, au paiement d'une compensation annuelle, établie en fonction de l'usage des bâtiments (sur la base d'unités). La période de remboursement sera de 20 ans.

Selon les prémisses actuelles, soient une assiette imposable de 131 551 500 \$, un nombre d'unités desservies de 600, une valeur d'unité moyenne imposable de 121 288 \$ et un taux d'intérêt de 4%, le coût annuel de taxation d'une résidence unifamiliale (secteur desservie) représenterait un montant s'établissant à 216,79 \$

Avis de motion – règlement d'emprunt – travaux de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable

Il est, par la présente, donné avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2020-175 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable dont, notamment

-La construction d'un nouveau poste de traitement

-La réfection d'un tronçon d'aqueduc

-L'aménagement d'un puits principal (P-1) et d'un puits d'appoint (IV-2)

-Le raccordement des puits au nouveau bâtiment de service

-Différents travaux de plomberie, d'électricité, de ventilation, de mécanique de procédé, etc .

Recommandation de paiement numéro 3 – Construction Béton 4 Saison

Il a été adopté que la municipalité de L'Isle-Verte donne suite à la recommandation de paiement soumis par la firme Stantec et que soit autorisé le paiement de 340 984,72 \$ à l'entreprise Construction Béton 4 Saisons .

Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes

Il a été adopté que le conseil approuve l'extrait de l'état des taxes dues préparé par le secrétaire-trésorier pour la vente des propriétés pour lesquelles les taxes n'ont pas été payées et que l'extrait de l'état des taxes dues à la municipalité, tel qu'approuvé par le conseil soit transmis pour la vente de ces immeubles pour défaut de paiement des taxes au bureau de la MRC de Rivière-du-Loup et ordonne la vente de ces immeubles à l'enchère publique le 4 juin 2020 .

Nomination d'un maire suppléant pour la période de mars à décembre 2020

Sur proposition de monsieur Stéphane Dubé, appuyé par madame Véronique Dionne, il est adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la conseillère, madame Sophie Sirois, occupe ces fonctions à compter de ce jour, et ce pour les dix prochains mois, soit jusqu'au 31 décembre 2020 .

Demande de budget additionnel dans le cadre du dossier PPASEP – Groupe Pousse-Vert

Que la municipalité de L'Isle-Verte accepte la demande de budget additionnel exigé par l'entreprise Groupe Pousse-Vert, pour un montant maximal de 1 000 \$ (plus taxes appli-

cables).

Service de forfait juridique

Il a été adopté que la municipalité de L'Isle-Verte renouvelle le service de forfait juridique téléphonique qu'elle a auprès de la firme DHC Avocats au montant de 400 \$.

Travaux de réparation à un camion de déneigement

Il a été adopté que la municipalité de L'Isle-Verte autorise à ce que les travaux de réparation estimée à près de 8 000\$ au camion de déneigement (FREIGHT 2012) soient confiés à l'entreprise Carrefour du Camion RDL et ce, sur la base de l'estimé lui ayant été fourni et que les coûts liés à cette réparation soient assumés par le poste budgétaire « entretien et réparation – machinerie, outillage et équipement » de l'activité financière « enlèvement de la neige ».

Autorisation de dépenses – bibliothèques et centre Récréatif Guy D'Amour

Il a été adopté que soit autorisé le paiement d'achat de livres, acquis en décembre 2019, auprès de l'entreprise « Librairie du Portage », afin d'accroître la diversité de l'offre de lecture de notre bibliothèque municipale, coût s'élevant à 495,81\$ et le remboursement d'achats de fournitures, pour le Centre Récréatif Guy D'amour, par la coordonnatrice des loisirs dont le montant s'élève à 82,15 \$.

Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec – travaux de reconstruction d'un ponceau par le Ministère des Transports du Québec

Il a été adopté que la municipalité de L'Isle-Verte affirme son appui à la demande d'autorisation à des fins autres qu'agricoles et d'aliénation en faveur du Ministère des Transports du Québec visant des travaux de reconstruction d'un ponceau sur la rue Notre-Dame, le tout nécessitant l'obtention de servitudes de travail temporaires ainsi que l'acquisition

Vie municipale

de parcelle de terrain en milieu agricole.

Demande de modification au règlement de zonage aux fins d'y introduire une nouvelle zone dite de conservation

Il a été adopté que la municipalité de L'Isle-Verte s'engage dans un processus de modification réglementaire aux fins de créer une nouvelle zone dite « de conservation » couvrant le lot 5 350 115, appartenant à l'entreprise Tourbière Ouellet et Fils inc. ».

Adoption du rapport d'activités annuel pour l'année 2019 en matière de sécurité incendie

Il a été adopté que ce conseil adopte le rapport d'activités pour l'année 2019 en matière de sécurité incendie et que copie dudit rapport soit acheminée à la MRC de Rivière-du-Loup.

Application ID-Side Echo MMS – proposition de services de la Ville de Rivière-du-Loup

Il a été adopté la municipalité de L'Isle-Verte s'engage à louer les services d'une ressource afin de développer davantage les applications de notre Écho-MMS (coût horaire de 29.97 \$, pour une durée pouvant varier entre 5 et 8 heures) et que la municipalité de L'Isle-Verte se joigne au plan de communication proposé par la Ville de Rivière-du-Loup au tarif de 0,50 \$/per capita.

Offre d'entretien du site de l'ancien Bar l'Émotion

Il a été adopté que la municipalité de L'Isle-Verte confirme son accord à la prise en charge, de l'entretien, de ce nouvel espace public et s'engage à fournir le matériel requis (gravier et poubelles). La Municipalité souligne l'initiative des représentants de l'organisme pour leur implication volontaire contribuant au mieux-être de leur communauté.

Demande du Club les Rouleux des Basques – circulation en VTT

Il a été adopté que la municipalité

de L'Isle-Verte confirme aux administrateurs du Club Quad Les Rouleux des Basques que sera entrepris un processus de modification réglementaire aux fins d'intégrer l'utilisation demandée à l'effet de pouvoir circuler sur une partie du Rang A jusqu'à son intersection avec la route Montée des Coteaux ainsi que sur une partie de la route Montée des Coteaux en direction sud .et que ces derniers soient informés de l'entrée en vigueur de cette nouvelle réglementation, en regard de ce que prescrit la loi.

Convention entre l'Office du tourisme et des Congrès de Rivière-du-Loup et les municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup

Il a été adopté que la municipalité de L'Isle-Verte informe les gestionnaires de l'Office du tourisme et des Congrès de Rivière-du-Loup qu'elle n'entend pas renouveler son engagement financier dans la présente convention.

Demande de compensation relative à la collecte sélective des matières recyclables

Il a été adopté que la municipalité de L'Isle-Verte confirme qu'en matière de collecte et de transports des matières recyclables, elle dispose d'une entente contractuelle avec l'entreprise Services Sanitaires A. Deschênes inc. pour une durée de 5 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2022) et a confié à l'entreprise Société Via, le tri et le conditionnement de ses matières recyclables.

Contribution municipale à l'activité – circuit 2020 « Évasions L'Isle-Verte »

Il a été adopté que la municipalité de L'Isle-Verte confirme sa contribution, sous forme de services, d'une valeur équivalente à 2 694 \$ (prêt de locaux, papeterie, services téléphoniques, implication du personnel, etc.).

Avril, mois de la Jonquille

Il a été adopté que la municipalité de L'Isle-Verte décrète le mois

d'avril, mois de la Jonquille et encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Demande de gratuité de salle – souper de crabe du 11 avril 2020

Que ce conseil accorde la gratuité de salle demandée pour un souper bénéficiaire profit des jeunes de l'école Moisson-D'arts et que les organisateurs soient informés de leurs responsabilités à titre de locataire et d'usager des équipements municipaux.

FERMETURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE (sous réserve d'approbation du conseil municipal)

Vous trouverez les procès-verbaux complets sur le site Internet de la municipalité. Aussi, vous pouvez procurer une copie directement au bureau municipal.

**Pendant la pandémie de la COVID-19, veuillez communiquer avec la réception afin de recevoir une copie par la poste.*

Séance du conseil municipal

Voici la date de la prochaine séance du conseil municipal qui débutera à 20 h 00 au lieu habituel des séances publiques, soit au 210, rue Saint-Jean-Baptiste (caserne incendie).

Mardi, 14 avril 2020

***Jusqu'à nouvel ordre, toutes les séances du conseil se tiendront à huis-clos.**

La pêche blanche, quelle belle activité hivernale!

Vous êtes très nombreux à pratiquer la pêche blanche sur la rivière Verte en période hivernale. Et avec raison, c'est une activité extraordinaire alliant plein air et activité sociale. Nous constatons cependant que certains amateurs laissent leur cabane sur la glace à l'arrivée du printemps et des températures plus clémentes. Cette année particulièrement, un grand nombre de cabanes sont encore sur la glace. Il serait très dommage que celles-ci partent à la dérive et contaminent les eaux du fleuve. Il est de votre responsabilité de vous assurer d'enlever vos équipements et de remettre les lieux dans le même état que lors de votre arrivée. Il se pourrait que cette année les autorités

compétentes, fédérales et provinciales, aient plus à l'œil les activités de pêche blanche sur la rivière Verte et le soin que les amateurs prennent de leur environnement... Nous vous demandons donc de faire preuve de respect et de civisme.

Par ailleurs, nous vous rappelons que, pour laisser votre cabane dans l'aire d'entreposage de la municipalité, vous devez l'enregistrer, gratuitement, au bureau municipal. Nous aimerions cependant vous aviser que la municipalité se dégage de tout bris, vol ou vandalisme sur vos biens.

Merci de votre attention.

La bonne chanson à la Cour de Circuit de L'Isle-Verte à l'été 2020

L'ensemble vocal « **La Bonne Chanson** » sera de retour à la **Cour de Circuit de L'Isle-Verte en juin 2020**. En effet. Devant le succès remporté en 2019, la Fondation du patrimoine de L'Isle-Verte les invite le **jeudi 25 juin, samedi 27 juin, à 19h30 ainsi que le dimanche 28 juin à 14h00**. L'ensemble vocal féminin, sous la direction de Françoise Dubé, regroupe des choristes de la région et peut accueillir quelques nouvelles choristes en audition. Un invité masculin est à confirmer sa présence. Paul Talbot, pianiste et Michel Bélanger guitariste accompagneront le groupe. Le répertoire puisé majoritairement dans les recueils de La Bonne Chanson de l'Abbé Gadbois nous fait découvrir et apprécier la richesse de notre patrimoine culturel. Notez les dates à votre agenda. Les billets seront disponibles au début mai au coût de 20\$.

Si vous êtes intéressée à joindre le groupe pour 2020 vous devez être disponible pour les pratiques le mercredi soir de 19h30 à

21h30, à compter du 15 mars. (Le groupe est limité à 18). Des partitions et un D.C. d'apprentissage vous seront remis à l'inscription, vous permettant l'apprentissage à la maison. La contribution est de 40\$ payable à l'inscription. Pour plus d'informations, contactez moi.

Françoise Dubé, MusicoSoins enr. au 418-898-6120.

Courriel : chanterelle88@hotmail.com



Photo : Groupe 2019



Inauguration de la nouvelle zone jeunesse à la bibliothèque

Grâce à une subvention de la caisse Desjardins Viger et Villeray, il a été possible de revamper la zone jeunesse en mobilier et en nouveaux livres. Les jeunes, les bénévoles de la bibliothèque ainsi que les représentants en lien avec la bibliothèque étaient présents. Merci encore à Desjardins et à nos bénévoles de permettre aux jeunes d'avoir une zone qui les représente et qui les incite à s'instruire et se développer.

Activité cuisine avec les 50 ans et plus

Tout au long de l'automne, les participants de 50 ans et plus ont pu profiter de différentes activités gratuites, et ce, grâce à une subvention de la MRC de Rivière-du-Loup en lien avec l'alimentation. Les rencontres se sont conclues avec un atelier cuisine. Menu choisi par les participants, ceux-ci ont pu cuisiner avec des aliments moins conventionnels et qu'ils n'avaient pas l'habitude d'utiliser dans leurs recettes habituelles. Très belle journée à socialiser, à goûter à des nouveautés, tout en repartant avec des

Fabrication de savon et de cœur de cire

Petite activité familiale pour la St-Valentin. Les enfants ont créé leurs propres savons, de la couleur et de l'odeur de leurs choix. Pour terminer, nous avons recyclé les vieux crayons de cire pour leur redonner une seconde vie.

Défi patin

Chaque année, se déroule une compétition amicale intermunicipale, à savoir qui aura le plus grand nombre de patineurs lors de cette journée. Bien que nous n'ayons pas gagné, nous avons quand même eu un taux de participation de 47 personnes, et ce, malgré la journée extrêmement froide et venteuse.

Semaine de relâche

Jeux libres, cinéma, piscine, raquette, escalade, ski de fond, glissade, jeux gonflables et j'en passe. Très belle réussite encore une fois cette année! Merci de votre confiance et merci à nos 2 animatrices lors de cette semaine Trompette (Moïra Lepage) et Lollipop (Lisa-May Soucy).



ÉTÉ 2020

ENTRAÎNEURS RECHERCHÉS
SOCCER
BASKETBALL
BASEBALL

Envoyer votre candidature au:
 141, rue St-Jean-Baptiste, L'Isle-Verte
marieclaudepoulin@isle-verte.ca

Vie communautaire - À venir..

Soirée jeux de société

Heure du conte + chasse aux œufs de Pâques

Les deux activités sont présentement en suspens, mais peuvent facilement être reportées à une date ultérieure. Restez à l'affût.

Pilates

Du 7 avril au 9 juin pour 10 cours (dates sujettes à changement)

Mardi, de 19h à 20h

Salle communautaire (local sujet à changement)

L'activité est toujours en place. Nous aviserons selon les prochaines recommandations du gouvernement en ce qui concerne le Coronavirus

Pour inscriptions, veuillez contacter Marie-Claude Poulin:

- marieclaudepoulin@lisle-verte.ca

- 418 898-2812 #306

Pour le paiement, veuillez envoyer le montant par la poste au:

141 rue St-Jean-Baptiste, GOL 1KO ou prendre entente avec Mme Poulin.



Karaté

La saison d'hiver étant terminée, celle du printemps sera reportée jusqu'à nouvel ordre. Pour de plus amples informations, veuillez contacter M. Denis Boucher: 418 868-1836

ou yunzuki@hotmail.com



Pour ceux et celles qui se posent la présente question:



Pour les activités de loisirs en suspend et déjà payés et/ou commencées, payées, mais non terminées, ça fait quoi?

N'étant pas en mesure de prévoir la durée de la pandémie du Coronavirus qui sévit, jusqu'à avis contraire toutes les activités qui devaient avoir lieu dans les locaux communautaires sont reportées et possiblement annulées.

Soyez assurés qu'advenant l'annulation définitive des activités, nous nous engagerons à rembourser les inscriptions, et ce, au prorata, des services rendus.

Nous demeurons à l'affut des directives qui nous seront imposées et vous informerons de tout développement à venir.

D'ici là, nous réitérons le mot d'ordre qui est de proscrire tout rassemblement et de respecter des procédures strictes d'hygiène.

ANIMATEUR DE CAMP DE JOUR (3 POSTES)

Principales fonctions :

Sous la responsabilité du coordonnateur de terrain de jeux et de la coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire, l'animateur devra effectuer les fonctions suivantes :

- Planifier, organiser et animer une programmation quotidienne d'activités récréatives pour les jeunes dont l'âge varie entre 5 et 12 ans;
- Assurer la sécurité et l'encadrement des enfants sous sa responsabilité;
- Participer à l'organisation et à la réalisation des thématiques estivales et des activités spéciales;
- Participer aux réunions avec l'équipe de travail et la coordonnatrice des loisirs;
- Rédiger un rapport d'évaluation à la fin du programme de terrain de jeux.

Exigences et conditions de travail :

Niveau d'études : En voie de terminer son 5e secondaire un atout

Années d'expérience reliées à l'emploi : 1 à 6 mois d'expérience

Description des compétences :

- Avoir de la facilité à travailler en équipe;
- Démontrer de l'intérêt à travailler auprès d'enfants;
- Être une personne dynamique, créative, ponctuelle, responsable et organisée;
- Être en voie d'obtenir ou posséder un diplôme d'études au niveau collégial dans un domaine connexe (éducation, loisirs, service de garde et autres), un atout;
- Posséder de l'expérience pertinente en animation auprès des enfants, un atout.

Date prévue d'entrée en fonction : 29/06/2020

Durée d'emploi : 9 semaines

Salaire horaire offert : à partir de 13.35 \$, selon l'expérience

Nombre d'heures par semaine : 20h à 40 h

N.B. Être disponible pour des rencontres de formation et de planification avant le début de l'emploi.

Nom de la personne à contacter :

Marie-Claude Poulin
Coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire
Adresse : 141, rue Saint-Jean-Baptiste
L'Isle-Verte, Qc (G0L 1K0)
Téléphone : 418-898-2812, poste 306
Télécopieur : 418-898-2788
Courriel : marieclaudepoulin@lisle-verte.ca

Toute personne intéressée est priée de soumettre son curriculum vitae **accompagné d'une lettre de présentation**, durant les heures d'ouverture du bureau municipal, par courrier, par télécopieur ou par courriel **au plus tard le 10 avril 2020, 17 h (possibilité de prolongement)**.



COORDONNATEUR DE CAMP DE JOUR (1 POSTE)

Principales fonctions :

Sous la responsabilité de la coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire, le coordonnateur de terrain de jeux devra effectuer les fonctions suivantes :

- Assurer la coordination et le bon fonctionnement du terrain de jeux;
 - Superviser et encadrer l'équipe d'animation;
 - Élaborer, avec les animateurs, des programmations d'activités divertissantes;
 - Remplir des rapports;
 - Animer et encadrer les groupes qui pourraient lui être confiés;
 - Planifier, organiser et guider les sorties de groupes;
 - Gérer les inscriptions, le matériel et un budget assigné au début de l'été;
 - Assurer le suivi avec les parents, les enfants et les animateurs;
 - Voir à la sécurité des enfants et des lieux;
- Soutenir les décisions prises par la Municipalité.

Exigences et conditions de travail :

Niveau d'études : Collégial un atout

Années d'expérience reliées à l'emploi : 1 à 2 années d'expérience.

Description des compétences :

- Détenir de l'expérience de terrain de jeux, de base de plein air ou toute autre expérience jugée pertinente;
- Avoir de la facilité à travailler en équipe;
- Démontrer de l'intérêt à travailler auprès d'enfants;
- Être organisé, dynamique, responsable, autonome et débrouillard;
- Étudier dans le domaine du loisir ou de l'éducation, un atout.

Date prévue d'entrée en fonction : 15/06/2020

Durée de l'emploi : 11 semaines

Salaire horaire offert : à partir de 14.10 \$, selon l'expérience.

Nombre d'heures par semaine : 40 h

N.B. Être disponible pour des rencontres de formation et de planification avant le début de l'emploi.

Nom de la personne à contacter :

Marie-Claude Poulin
Coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire
Adresse : 141, rue Saint-Jean-Baptiste
L'Isle-Verte, Qc (G0L 1K0)
Téléphone : 418-898-2812, poste 306
Télécopieur : 418-898-2788
Courriel : marieclaudepoulin@lisle-verte.ca

Toute personne intéressée est priée de soumettre son curriculum vitae **accompagné d'une lettre de présentation**, durant les heures d'ouverture du bureau municipal, par courrier, par télécopieur ou par courriel **au plus tard le 10 avril 2020, 17 h (possibilité de prolongement).**

VOTRE CLINIQUE MÉDICALE

Adresse : 150, rue St-Jean-Baptiste (Presbytère)

418-868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte

HORAIRE

Les lundis, mardis et jeudis : **de 8 h à 12 h** Les mercredis et vendredis : **de 9 h à 12 h**

CLINIQUE DE SOINS (PRESBYTÈRE)

418-868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte

Premiers soins (pansements et autres) pour toute la population de L'Isle-Verte.

HORAIRE DES MÉDECINS

MOIS D'AVRIL -Veuillez contacter directement le CLSC au 418 862-0333

PHARMACIE

Adresse : 136-A, Seigneur-Côté, L'Isle-Verte

Téléphone : 418-898-3111

Du lundi au vendredi : de 9 h à 18 h : Ouverture de la pharmacie

de 9 h à 16 h : Présence de la pharmacienne



PHARMACIE P. LÉPICIER ET M.H. MIOUSSE INC.



197, Principale - St-Cyprien, Qc - G0L 2P0
3, Principale Nord - St-Hubert, Qc - G0L 3L0
136A, Seigneur Côté - Isle-Verte, Qc - G0L 1K0
535, du Patrimoine - Cacouna, Qc - G0L 1G0

(418) 963-3306
(418) 497-3925
(418) 898-3111
(418) 867-3569

Un geste simple
pour préserver nos trottoirs
et espaces verts

1



On met la main
dans un sac plastic
et on le retourne, ...

... on attrape l'heureuse création
de son chien ...

2



3

... et on jette le tout
dans la poubelle la
plus proche.

Facile !

Villa Rose des Vents LOGEMENTS À LOUER

Un milieu de vie paisible, familial, sécuritaire et agréable d'y vivre.

La Villa Rose des Vents est une résidence pour personne âgées autonomes et en légère perte d'autonomie, située au coeur du village de L'Isle-Verte tout près des services.

Résidence de 11 logements de 3 pièces 1/2: spacieux, propres et très bien éclairés.

La Résidence est entièrement gicler depuis l'été 2019

- Un **système de sécurité** : fixe dans chaque appartement et un mobile sont tous les deux reliés à une centrale.
- Nous offrons **deux repas par jour** : dîner et souper.
- Nous faisons le **ménage et le lavage** : une fois par semaine.

Le prix du logement varie selon les revenus entre 1 100 \$ et 1 300 \$ par mois.

Actuellement deux logements 3 pièces 1/2 sont vacants.

Pour plus d'informations ou pour une visite

Composer le : 418 898-2152 poste 1

Nancy se fera un plaisir de répondre à votre appel.

QUI DOIT-ON APPELER?



Travailleurs municipaux

Directeur général et sec.-trésorier, Guy Bérubé	418 898-2812
Directeur général adjoint, Benoit Randall	418 898-2812
Secrétaire de direction, Audrey-Anne Dubé	418 898-2812, # 300
Inspectrice en bâtiments et environnement, Stéphanie Cyr-Massé	418 898-2812
Contremaître des travaux publics, Daniel Lavoie	418 898-2812
Préposé aux réseaux aqueducs et au traitement eaux usées, Patrick Landry	418 898-2812
Coordonnatrice aux loisirs et de la vie communautaire, Marie-Claude Poulin	418 898-2812

Horaire du bureau municipal

141, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812

JOURS	AVANT-MIDI	APRÈS-MIDI
FERMÉE AU PUBLIC JUSQU'À NOUVEL ORDRE		
Lundi	FERMÉ AU PUBLIC	13 h à 17 h
Mardi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Mercredi	FERMÉ AU PUBLIC	13 h à 17 h
Jeudi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Vendredi	8 h 30 à 12 h	FERMÉ

Horaire de la Friperie du Nordet

143, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812, poste 308

JOURS	HEURES
FERMÉE JUSQU'À NOUVEL ORDRE	
Du mardi au vendredi	13 h 30 à 16 h 30
Samedi	13 h 30 à 16 h

Horaire de la bibliothèque municipale

136, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812, poste 309

JOURS	HEURES
FERMÉE JUSQU'À NOUVEL ORDRE	
Lundi	19 h à 20 h 30
Jeudi	13 h à 15 h
Dimanche	15 h 15 à 16 h 30

CALENDRIER DES COLLECTES

MARS						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AVRIL						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Tous les textes du P'tit journal sont lus et corrigés. Par contre, il se peut qu'il y ait des erreurs, veuillez nous en excuser. De plus, nous ne sommes pas responsables des erreurs qui peuvent se glisser dans certains articles reçus par divers comités, citoyens ou organismes. Ces articles nous arrivent à l'occasion en format pdf donc il nous est impossible d'y faire des modifications.



Après m'avoir lu, mettez-moi au bac bleu!